



PRÉAVIS

du Conseil de paroisse
à l'Assemblée de paroisse
au sujet

des travaux d'entretien du temple (réfection des toitures et des bétons)
en vue de l'Assemblée de paroisse du 15 mars 2025

PRÉAMBULE

Lors de l'Assemblée de paroisse extraordinaire du 18 juillet 2023, l'Assemblée a accepté un budget pour des travaux de requalification intérieure (phase I) ainsi que pour la suite de l'étude des phases suivantes, à savoir la réfection des toitures et des bétons, à hauteur de CHF 430'000. Lors de cette assemblée avait été décidé : *« L'Assemblée de paroisse attend du Conseil de paroisse qu'il présente devant l'Assemblée de paroisse les phases II et III et les décisions y relatives à leurs financements en temps opportun pour décision de l'Assemblée. »*

PHASE I ACHEVÉE

La requalification intérieure (phase I) a été achevée en 2025. Elle comprenait :

- Remplacement du tableau électrique actuel ainsi que du câblage.
- Modification de l'éclairage du temple.
- Création d'un WC dans le volume du salon vert actuel.
- Humidification de l'orgue.
- Etudes : bilan énergétique (certificat énergétique cantonal des bâtiments CECB), installation photovoltaïque, état des bétons des façades.

Coût total des travaux : CHF 391 261,50.

ETUDES DES PHASES II ET III

En parallèle aux travaux de la phase I, des études ont été menées sur les travaux d'entretien extérieur, sous la direction du bureau d'architecte Mijong.

Concernant les façades, une analyse poussée des bétons a été faite, des tests de traitement également. L'option décapage chimique avec traitement hydrophobe a été retenue. Elle permettra de retrouver l'esthétique d'origine du béton brut, tout en préservant la santé du béton, protégeant contre l'eau et également les graffitis.

Concernant la toiture, une rénovation de la toiture plate et inclinée permettra de résoudre les problèmes d'infiltration d'eau dans le temple. Par ailleurs, l'évaluation du rendement photovoltaïque et des coûts, couplée à un préavis négatif de la commission de la Veille ville, nous a mené à ne pas proposer d'installation photovoltaïque pour l'instant. Toutefois, la nouvelle loi sur l'énergie (janvier 2025) demandera une réévaluation en temps voulu.

PLANIFICATION

Dans le début de la réflexion sur ces travaux d'entretien, le conseil de paroisse a séparé les travaux en deux phases, toitures : phase II / façades : phase III. En effet, il imaginait des travaux et des financements échelonnés. Il estime qu'actuellement, les finances de la paroisse permettent de faire ces travaux au même moment – ce qui économise des frais d'échafaudage.

Il ne convient donc plus de parler de phases II et III, mais de phase II pour les travaux sur la toiture et sur les façades.

Ces travaux d'entretien extérieur (phase II) pourrait avoir lieu en septembre 2026. Le temple resterait accessible

FINANCEMENT

Budget phase II (selon offres)

Echafaudages	28'139.50
Réfection façades	103'268.80
Réfection Toiture plate	124'450.98
Réfection Toiture pente	116'215.13
Ferblanterie	22'291.16
Honoraires architectes et études	62'550.16
Divers et imprévus	<u>19'718.28</u>
Total	476'634.01

La paroisse dispose de liquidités importantes suite à un héritage. En concertation avec les communes, la paroisse peut en disposer dans la mesure où elle assure l'entretien de ses bâtiments. Nous proposons donc d'utiliser la trésorerie paroissiale pour financer ces travaux.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, le Conseil de paroisse prie l'Assemblée de paroisse de prendre les décisions suivantes :

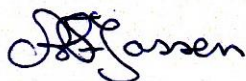
- L'Assemblée de paroisse autorise le Conseil de paroisse à financer la phase II (toitures et façades) en prélevant dans la trésorerie paroissiale pour un montant de **Frs 476'634.01**.

* * *

Le présent préavis est adopté par le Conseil de paroisse dans sa séance du 5 mars 2026. Conformément aux dispositions réglementaires et à l'avis de convocation publié dans le journal de paroisse de février-mars 2026, le présent préavis est communiqué aux membres de l'Assemblée de paroisse dix jours avant celle-ci par affichage au temple, par publication sur le site internet paroissial et par mise à disposition au secrétariat paroissial.

AU NOM DU CONSEIL DE PAROISSE

La présidente :



A.-F. Jossen

La secrétaire :



F. Pitteloud